



Appel à proposition Accompagnement DLA

S'organiser grâce aux outils numériques

*Enjeux
Outillage*

Secteur d'activité : tout secteur
Type d'accompagnement : collectif

Afin de proposer une offre adéquate, ne pas hésiter à prendre contact afin d'obtenir plus d'informations et de compléter l'accompagnement.

Jason Chenel
jason.chenel@ismer.fr
07 88 57 02 42
Blois, 5 rue Roland Garros

- 1 Jason Chenel, ISMER BGE, jason.chenel@ismer.fr, 07 88 57 02 42



Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
Opportunité, Innovation x Emploi
et Inclusion 2014-2020



Appui aux entreprises

SOMMAIRE

S'organiser grâce aux outils numériques	1
Présentation du DLA.....	3
Objet de la prestation.....	5
Modalités de la prestation	6
Modalités de l'offre	7
Liens avec le DLA	8
Remarque complémentaire	8

Présentation du DLA

Objectif et missions

Le DLA a été créé en 2002 par l'Etat (ministère de l'emploi) et la Caisse des dépôts pour accompagner les associations dans la sortie du dispositif nouveaux services – emplois jeunes. En région Centre, c'est à partir de 2004-2005 que les départements se sont dotés d'un DLA.

Le DLA est un outil à la disposition des structures d'utilité sociale employeuses (en priorité : petites et moyennes associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopératives à finalité sociale).

Il a pour finalité la **création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de sa qualité**, dans une démarche de renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet associatif et du développement du territoire.

Les thématiques prioritaires d'intervention pour la période 2017-2019 sont :

- L'évolution du modèle économique de la structure,
- L'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'activité,
- La fusion, la mutualisation et le regroupement de structure,
- Le renforcement de la stratégie financière de la structure,
- L'accompagnement à la fonction managériale et à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la fonction employeur,
- L'ancrage territorial de la structure et son lien aux collectivités,
- La diversification des partenariats, dont les partenariats avec des entreprises non-ESS,
- L'appui à l'élaboration d'un projet de transition numérique,
- Les modalités de gouvernance des structures de l'ESS.

Financement et pilotage

Avec près de 46 000 structures accompagnées au niveau national, dont **1 700 en région Centre**, le DLA a su faire la preuve de son utilité. Il est désormais financé également par le FSE et certaines collectivités locales (Conseils généraux, agglomérations, villes), par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, les CAF et l'ACSE...

Les pilotes nationaux du dispositif sont donc l'Etat et la Caisse des dépôts, mais aussi le Mouvement associatif (ex-CPCA).

Organisation

Suite à un appel à projet, le DLA est porté pour une durée de 3 ans par une association spécialisée dans l'accompagnement de structures d'utilité sociale et ancrée sur son territoire.

En région Centre, les DLA départementaux sont portés par :

- ISMER-BGE dans le Loir-Et-Cher,
- ID 37 dans l'Indre-et-Loire.
- La Ligue de l'Enseignement dans le Cher,
- les BGE dans l'Indre, le Loiret et l'Eure et Loir,

Le DLA régional est porté par l'URBGE.

Pour plus d'informations sur le DLA en région Centre, consulter le site internet :
<http://dla-centre.org>

Objet de la prestation

Contexte :

Les « outils numériques » sont *relativement* connus des petites associations, la majorité de celles-ci communiquent et se renseignent via internet (email, Google agenda, Facebook, etc.). Cependant, elles sont moins nombreuses à adapter et maîtriser des outils numériques à leurs fonctionnement général (outils de suivi, outils collaboratifs, etc.). Bien que ceux-ci paraissent séduisants, elles ne les intègrent pas (bien) où ne se sentent pas capable ni concernée (manque de maîtrise, peur d'outils « trop techniques »).

Pour autant, nombreuses sont celles qui expriment ce besoin d'être outillées, de connaître ces outils « facilitant » la gouvernance, la communication ou tout simplement le travail en collectif.

Evidemment, tous ces outils numériques ne sont pas nécessairement adaptés ou utiles selon la typologie de l'association et son état de croissance. Il ne s'agit pas d'une solution miracle pour le monde associatif, chaque outil répondra à un besoin identifié.

Formulation de la demande :

Comment les outils numériques peuvent-ils aider les associations dans leur fonctionnement ?

Objectif :

- Sous forme d'ateliers, il s'agit là d'apporter les **connaissances élémentaires** en termes d'outils numériques collaboratifs, afin d'en montrer l'utilité et les enjeux,
- **D'approfondir-maîtriser** les outils numériques élémentaires,
- Permettre une **prise en main** de ces outils numériques.

Publics :

Groupe de 10 à 15 personnes *maximum*, représentant généralement 5 à 7 structures *maximum*.

Petites structures associatives souhaitant approfondir ses connaissances numériques, Tout.e dirigeant.e bénévole ou salarié.e d'une structure ESS,

Il serait souhaitable que chaque structure soit représentée par deux administrateur-trices ou duo administrateur-trice/salarié.e.

Selon les besoins, des appuis sur site individualisés pourront être prévus.

Modalités de la prestation

Compétences spécifiques attendues :

- Usages numériques collaboratifs,
- Connaissances du monde associatif,
- Savoir-faire dans les méthodes d'animation,
- *Adaptation aux différents niveaux des participants.*

Échéance

Les sessions d'accompagnement collectif devront se tenir entre le **01/09/2017 et le 30/12/2017** Au plus tôt et au plus tard.

Lieu de l'intervention

Selon les besoins exprimés par les associations, cela se fera à Romorantin-Lanthenay, Vendôme ou Blois.

Budget estimé

Le budget attribué à cet accompagnement est de **2 000 € TTC**.

Ce budget comprend les interventions, les temps de travail préparatoire, la réalisation d'un bilan d'intervention ainsi que les frais liés à la mission.

Conditions de règlement

Le paiement de la mission au prestataire retenu interviendra sur présentation de factures :

- à la signature de la convention (30% du montant total)
- au rendu du rapport final (70% du montant total)

Rapport final

Le prestataire devra rendre un bilan final écrit, qui comportera les éléments suivants :

- rappel de la commande et des objectifs visés par le DLA,
- méthodologie employée dans le cadre de la mission,
- calendrier du travail réalisé distinguant les jours sur site et hors site, assorti des feuilles d'émargement et de suivi des travaux,

- présentation du travail réalisé, des résultats obtenus, des conclusions et synthèse des points principaux,
- préconisations et échéancier éventuel,
- tous documents et outils utilisés ou réalisés pendant la mission explicitant l'accompagnement et les résultats.

Évaluation de la mission

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs :

- le respect de la convention qui sera signée avec chacun des DLA départementaux,
- la disponibilité, l'adaptabilité,
- la qualité du contact et des échanges,
- l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les objectifs à atteindre.

Modalités de l'offre

La proposition d'intervention devra comporter les éléments suivants

- une note méthodologique détaillant les étapes de l'accompagnement et les modalités d'implication de la structure(s) bénéficiaire(s); *
- dans le cas d'un accompagnement individuel, des temps de cadrage de la mission, de lancement de l'accompagnement et de restitution des travaux devront être spécifiquement prévus entre les 3 parties prenantes (association, DLA, prestataire);
- les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission (avec CV et références);
- les livrables envisagés (des exemples de livrables du même type réalisés par le prestataire peuvent être joints en annexe à titre d'illustration)

Planification et budget :

- un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention;
- le détail du nombre de journées ainsi que le nombre d'heures par jour ou demi-journée;
- la répartition du temps passé sur site et hors site;
- un budget détaillé de l'intervention, incluant les coûts afférents (déplacements, hébergement, restauration) et de préparation.

Il présentera également le budget détaillé pour la réalisation d'un temps d'appui sur site individuel pour une structure.

Modalités de remise

La proposition devra être adressée par mail à Jason Chenel, chargée de mission DLA 41 à jason.chenel@ismer.fr, au plus tard le **22-06-2017**.

Les propositions reçues après cette date ne seront pas retenues.

Liens avec le DLA

Le DLA est le commanditaire de cet accompagnement. Aussi :

Dans le cadre d'un accompagnement collectif : une convention bipartite sera signée entre le prestataire retenu et la structure porteuse du DLA, qui rappellera l'objet de la mission, définira les diverses modalités de fonctionnement et contractualisera les engagements de chacune des parties.

Dans le cadre d'un accompagnement individuel :

- Une convention tripartite sera signée entre le prestataire retenu, la structure porteuse du DLA lors du lancement de l'accompagnement. Elle rappellera l'objet de la mission, définira les diverses modalités de mise en œuvre et contractualisera les engagements de chacun.
- Des points d'étapes devront être effectués par le prestataire, prenant la forme d'entretiens téléphoniques ou d'échanges par mail avec le DLA.

Le DLA départemental est l'interlocuteur référent pour obtenir toute information complémentaire concernant les structures bénéficiaires. Le prestataire n'est pas autorisé à prendre contact avec les structures bénéficiaires.

En cas de litige, la structure porteuse du DLA est l'interlocuteur référent auprès de la/des association(s).

Remarque complémentaire

La réalisation de cette mission est cofinancée par le Fonds Social Européen. En conséquence, le prestataire retenu devra respecter certaines obligations liées à l'utilisation des fonds structurels conformément aux prescriptions de la législation.

Fait à Blois, le 01-06-2017